

Le Centre national du livre ancien

Les fonds anciens issus essentiellement des confiscations opérées pendant la Révolution aux dépens des émigrés, du clergé, des académies et des universités, sont, en France, disséminés entre près de 800 bibliothèques de vocation fort différentes : la Bibliothèque nationale, les grands établissements, les bibliothèques municipales, certaines bibliothèques universitaires, mais aussi des dépôts d'archives, des musées, des tribunaux, des observatoires, des chambres de commerce, des écoles, des séminaires, des fondations privées. Les bibliothèques municipales avec environ six millions de livres anciens (sur 33 millions pour l'ensemble de leurs collections) renferment la plus grande partie d'un total estimé à dix millions de volumes, qui sont pour la plupart des fonds d'État.

Les fonds anciens soulèvent, pour leur mise en valeur et leur conservation, des difficultés spécifiques : peu utilisés du fait de leur dispersion, ils correspondent à un niveau d'information très spécialisé ; leur catalogage, qui exige personnel compétent et instruments de référence ne peut être valorisé que dans le cadre d'un catalogue collectif. Bien peu d'établissements sont en mesure d'entreprendre le catalogue de leurs collections anciennes, alors que celles-ci connaissent, de par le développement de la recherche universitaire, une valorisation historique importante (1).

LES GRANDES ÉTAPES DE LA MISE EN VALEUR DES FONDS ANCIENS

Le problème documentaire posé par les fonds anciens a été abordé dès le XIX^e siècle. Citons les principales initiatives qui furent alors commencées ou menées à bien. En 1841 est créé le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, qui a été continué depuis ; 178 bibliothèques de province publient des catalogues recensant la production imprimée qu'elles conservent ; de 1895 à 1921, Henri Baudrier fait paraître sa bibliographie des impressions lyonnaises du XVI^e siècle ; en 1897 Marie Pellechet commence la publication de son catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France ; durant cette même période sont amorcés d'importants travaux bibliographiques, développés, depuis une dizaine d'années, dans le cadre de deux vastes entreprises le « Renouard » (2), le répertoire des impressions provinciales au XVI^e siècle (3).

Ces catalogues dispersés et incomplets ne permettent pas une approche globale des fonds anciens ; aussi le CNRS (Institut de recherche et d'histoire des textes) essayait-il, en 1964, de mettre l'informatique au service du catalogage rétrospectif ; après avoir commencé la constitution d'un fichier central, à partir de catalogues imprimés existants, il réunit, en 1969, dans le cadre d'une recherche coopérative sur programme, la RCP 207, universitaires, conservateurs et chercheurs pour étudier l'utilisation de l'informatique dans un catalogue documentaire répondant aux besoins des historiens (4).

Les recherches relatives au recensement automatisé des livres anciens furent à l'origine de la création, en 1974, auprès de la Bibliothèque nationale, du Service du Livre ancien.

LE SERVICE DU LIVRE ANCIEN. DÉFINITION

Chargé d'étudier une politique de mise en valeur des fonds d'imprimés anciens, le Service du Livre ancien s'est efforcé de mener les actions préalables à toute entreprise de recensement : enquête, normalisation, mise en valeur de l'acquis, information...

Une première antenne régionale de ce service a été créée à l'automne 1974 et implantée à la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier. Le conservateur qui y travaille a une triple mission : développer la collaboration avec une équipe du CNRS, le Centre languedocien d'étude du XVIII^e siècle, qui recense la production imprimée du XVIII^e siècle, conservée dans le Languedoc-Roussillon, faire le pré-inventaire des collections anciennes conservées dans les bibliothèques de cette région, assurer un enseignement sur le livre ancien destiné aux étudiants.

LES SERVICES DU LIVRE ANCIEN. BILAN. 1974-1977

A. Enquête sur les fonds anciens d'imprimés :

(1) Cf. : Les fonds anciens des bibliothèques françaises, article à paraître dans la « Revue Française d'histoire du livre ».

(2) Philippe Renouard. — Imprimeurs et libraires parisiens du XVI^e siècle, Paris, 1964... (2 vol. parus) ; Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle, Paris, 1972... (1 vol. paru).

(3) Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVI^e siècle. — Baden-Baden, 1968... (26 vol. parus).

(4) Voir : Martin (Henri-Jean). — Recensement des livres anciens des bibliothèques françaises, dans « Bulletin des Bibliothèques de France », janvier 1971, p. 1-32.

S'il existe des répertoires facilitant l'orientation générale des recherches, l'état des fonds anciens est à dresser.

Statistiques (nombre de livres anciens, personnel qui s'y consacre), état du catalogue (fichiers et catalogues existants, fonds non inventoriés), organisation des collections, bilan des acquisitions et de la communication ont fait l'objet d'un questionnaire, mis au point par le Service du Livre ancien, en liaison avec l'Inspection générale, la Bibliothèque nationale et les services des bibliothèques publiques et universitaires.

En avril 1975 cette enquête fut envoyée aux cinq grands établissements parisiens : Académie de Médecine, Bibliothèque Mazarine, Institut, Musée de l'Homme, Muséum, aux vingt-neuf bibliothèques universitaires et interuniversitaires et aux trois cent trente-neuf bibliothèques municipales, qui d'après les répertoires existants, sont susceptibles de posséder des fonds anciens d'imprimés.

Au 1^{er} janvier 1977, après trois rappels successifs, ont répondu au questionnaire deux des cinq grands établissements parisiens : la bibliothèque Mazarine et le Muséum, toutes les bibliothèques universitaires, 308 des 339 bibliothèques municipales contactées.

○ L'ensemble documentaire important que constituent les questionnaires reçus par le Service du Livre ancien est en cours d'exploitation ; le dépouillement doit aboutir à la rédaction d'un rapport général et de guides de recherche, dans les fonds anciens (1).

B. Normalisation :

○ La normalisation de la notice et celle des vedettes auteurs et collectivités dans le domaine rétrospectif, est, avec les travaux d'enquête, un préliminaire nécessaire à l'organisation du recensement des livres anciens.

Alors que pour le catalogue courant la notice internationale ISBD (M) s'est imposée, la description des ouvrages anciens est faite en France selon des règles diverses : le *Catalogue général des livres imprimés* de la Bibliothèque nationale a ses normes ; les bibliothèques qui cataloguent actuellement des fonds anciens en province adoptent la notice du catalogue courant, qu'elles adaptent à leurs besoins ; les entreprises bibliographiques spécialisées, tel l'inventaire des éditions parisiennes du XVI^e siècle, ont créé leurs propres règles en notice longue ou courte.

Le Service du Livre ancien a donc proposé d'aménager l'ISBD (M) pour le traitement des ouvrages anciens. Il a assuré en 1974 et 1975 le secrétariat de différents groupes de travail nationaux et internationaux réunis à la Bibliothèque nationale afin de rédiger ce projet d'adaptation et présenté ce texte à la FIAB, qui a décidé, en 1976, la constitution d'un groupe de travail commun à la section de catalogage et à la section des livres rares et précieux. L'ISBD(A) (International Standard Bibliographic Description for Ancient Monographic Publications) que Mme Dureau et Mme Merland, à l'ENSB, ont illustré d'un recueil d'exemplaires (2) ; a été largement diffusé sur le plan national.

Pour le catalogue rétrospectif se posent également les problèmes de vedettes, formes des noms, titres uniformes, collectivités. Le Service du Livre ancien participe aux travaux de groupes de travail qui, réunissant spécialistes de l'Institut de recherche et d'histoire des textes et de la Bibliothèque nationale, mettent au point une liste d'autorité pour les auteurs de l'Antiquité grecque et latine, du Moyen-Age et de la Renaissance. Il fait d'autre part connaître, dans le cadre de son bulletin d'information, les vedettes de collectivités d'Ancien Régime, créées par le Département des Publications officielles de la Bibliothèque nationale.

C. Mise en valeur de l'acquis :

○ Le Service du Livre ancien a entrepris d'exploiter la documentation existante sur les fonds anciens d'imprimés dans deux directions : l'élaboration de fichiers collectifs, la publication de catalogues. Il participe à la constitution de deux fichiers collectifs ; l'un, réalisé en collaboration avec l'Institut de recherche et d'histoire des textes, à Paris, est consacré aux éditions du XVI^e siècle, conservées dans les bibliothèques françaises, l'autre, entretenu par le Centre languedocien d'étude du XVIII^e siècle à Montpellier, recense les éditions du XVIII^e siècle conservées dans les bibliothèques du Languedoc-Roussillon

(1) Le premier de ces guides, consacrés aux bibliothèques de Montpellier, paraîtra en 1977

(2) Le texte de l'ISBD(A) a été publié dans les Actes des journées que l'AENSB a consacrées en 1975 aux fonds anciens des bibliothèques françaises.

Cf. : Les fonds anciens des bibliothèques françaises. Journées d'études. Villeurbanne. 13.14.15 novembre 1975. — Villeurbanne, 1976.

Il est complété par : Dureau (Jeanne-Marie), Merland (Marie-Anne). — Catalogage des livres anciens. Recueil d'exemples destinés à illustrer les recommandations du projet de norme ISBD(A). — Lyon-Villeurbanne, ENSB, 1976.

et des régions avoisinantes. Dans les deux cas les notices découpées dans les catalogues imprimés des bibliothèques parus à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle sont fusionnées après vérification des vedettes auteurs, des noms d'imprimeurs-libraires, des attributions... et élaboration de fiches secondaires, permettant la constitution de fichiers auteurs, villes, imprimeurs-libraires, et chronologique.

Dans le cadre d'une collection publiée par la Bibliothèque nationale *Recensement des livres anciens des bibliothèques françaises. Travaux préparatoires*, le Service du Livre ancien publie, sous forme de microfiches réalisées par le Département de la Phonothèque et de l'Audiotvisuel, des catalogues de fonds anciens (fichiers, registres manuscrits). Ont été ainsi édités, depuis 1975, des catalogues de bibliothèques municipales : les impressions du XVI^e siècle de Rouen (fichier Jubert), le fonds Masson d'Amiens, la Réserve et le fonds ancien de Fougères, le fonds ancien de Carpentras, le fonds du Séminaire et de l'Évêché d'Autun ainsi que le fichier des livres du XVI^e siècle de la Bibliothèque de l'Institut catholique à Paris.

De nombreuses reproductions sont envisagées, elles pourraient concerner les bibliothèques municipales suivantes : Arras, Beauvais, Dôle, Lille, Meaux, Le Puy, Saint-Omer, Valognes, Versailles...

D. Information et Enseignement :

○ Le Service du Livre ancien participe à des actions d'information et d'enseignement menées auprès des établissements détenteurs des fonds anciens et du monde universitaire.

Il est associé à l'organisation et à la réalisation de neuf stages de recyclage, deux à Paris, sept en province (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Rennes, Strasbourg, Toulouse), qui, sous l'égide de l'Inspection générale et du Service des bibliothèques du Secrétariat d'État aux universités, sont programmés en 1977 et 1978, à l'intention des bibliothécaires ayant la charge de documents rares et précieux.

○ Avec l'Institut de recherche et d'histoire des textes (section de l'humanisme) et la Réserve des Imprimés de la Bibliothèque nationale, il publie un bulletin d'information, les *Nouvelles du Livre Ancien*. Diffusées gratuitement, chaque trimestre, auprès de 1 800 correspondants français et étrangers : bibliothèques, chercheurs, libraires, bibliophiles, les *Nouvelles...* rendent compte des travaux et des réunions concernant les fonds anciens, donnent des orientations bibliographiques, et publient un important courrier des lecteurs.

DU SERVICE DU LIVRE ANCIEN AU CENTRE NATIONAL DU LIVRE ANCIEN ET DES DOCUMENTS RARES ET PRÉCIEUX

○ Les bibliothèques conservant des fonds anciens sont actuellement partagées entre le Secrétariat d'État aux universités, dont dépendent la Bibliothèque nationale, les grands établissements parisiens et les bibliothèques universitaires, et le Secrétariat d'État à la culture dont relèvent les bibliothèques municipales.

○ Dans le cadre de la nouvelle structure des services communs mise en place pour assurer la coopération entre les différents types de bibliothèques, le Service du Livre ancien est devenu en 1977 le Centre national du livre et des documents rares et précieux, un des cinq centres techniques de coopération créés auprès de la Bibliothèque nationale.

○ Le Centre national du livre ancien, dont les attributions sont élargies à l'ensemble des fonds spéciaux (manuscrits, estampes, cartes, musique, médailles...) a pour tâche de promouvoir la mise en valeur, par des publications, des collections anciennes, de coordonner leur recensement dans la perspective de catalogues collectifs nationaux, de susciter la coopération des bibliothèques, des universités, des organismes de recherche pour l'étude et l'utilisation de ces collections.

L'arrêté organisant le centre prévoit que le recensement des fonds anciens soit une entreprise collective et régionalisée ; l'implantation de services interrégionaux du centre devrait permettre « d'établir et de réaliser, région par région, des programmes de catalogage en liaison avec les bibliothèques publiques et en accord avec les villes, en liaison avec les bibliothèques universitaires et éventuellement avec des universités et des organismes de recherche ».

Les travaux en cours pour l'établissement des services communs des bibliothèques permettent d'espérer que le Service du Livre ancien, petite cellule de trois conservateurs travaillant auprès de la Bibliothèque nationale, recevra les moyens d'assurer la mission du Centre national du livre ancien et des documents rares et précieux.

A. Charon

Conservateur du Centre national du livre ancien